

Compte administratif 2003
Budget principal et budget annexe

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 24/05/04	favorable	séance du 04/06/04	favorable

I Structure du compte administratif 2003 : les grandes masses.

I) Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) – Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2003.		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
SERVICES OPERATIONNELS		
Administration générale	3 659 599,70	72 727,72
Incendie	6 558 839,72	
Collèges	224 728,58	
Equipements culturels et sportifs	83 297,48	
Habitat	321 870,61	8 930,00
Politique de la ville	452 308,50	351 870,00
SYBERT	3 293 678,07	453 462,18
Environnement	105 062,35	
Transports	310 065,37	943 329,89
Subvention d'équilibre	9 700 000,00	
Voirie et stationnement	4 540 287,88	
Aménagement + projet d'agglomération	836 697,06	78 829,35
Tourisme	304 270,57	35 368,17
Economie	6 705 568,53	500 334,00
Sous total services opérationnels	37 096 274,42	2 444 851,31
Résultat N-I	5 873 173,55	5 893 837,43
FCTVA		32 118,17
Emprunt		5 500 000,00
Charges financières et ICNE	802 312,71	19 064,25
Fiscalité et compensation – Taux 14, 30%		49 605 516,06
DGF		7 364 293,00
Autres charges et produits	1 906,78	1 062,83
Sous total opérations financières	6 677 393,04	68 415 891,74
ACTP ¹	24 666 181,26	0
DSC 2003 + DIE (2002)	2 358 700,03	
Sous total des reversements aux communes	27 024 88,29	0
TOTAL	70 798 548,75	70 860 743,05

¹ ACTP : Attribution de compensation de TP

2) Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) – Budget annexe

BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2003.		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe Transports	33 794 599,06	24 154 384,89
Emprunt		0
Subvention d'équilibre		9 700 000,00
Reprise du résultat 02		43 131,67
TOTAL	33 794 599,06	33 897 516,56

3) Les opérations d'ordre – budget principal et budget annexe transport – total budget

OPERATIONS D'ORDRE		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
BUDGET PRINCIPAL		
Dotations aux amortissements	271 852,65	271 852,65
Charges à étaler (fonds de concours)	6 195 042,15	6 195 042,15
Transfert économie	1 001 999,90	1 001 999,90
Transfert PLIE	27 047,60	27 047,60
TOTAL	7 495 942,30	7 495 942,30
BUDGET ANNEXE TRANSPORT		
Dotations aux amortissements	2 755 193 ,94	2 755 193,94
TOTAL	2 755 193 ,94	2 755 193 ,94

NB : les ICNE sont les intérêts courus non échus et le FCTVA est le fonds de compensation de la TVA.

II Définition des résultats 2003

- Budget principal

Budget principal	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	59 514 143,46	12 907 174,04
Déficit d'investissement N-I		5 873 173,55
Recettes	62 447 836,21	10 015 011,71
Excédent de fonctionnement N-I		5 893 837,43
RESULTAT PAR SECTION	+ 2 933 692,75	- 2 871 498,45
RESULTAT TOTAL (excédent)	+ 62 194,30	

- Budget annexe transports.

Budget principal	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	33 583 831,51	2 965 961,49
Excédent d'investissement N-I		30 315,85
Recettes	33 744 094,57	2 865 484,26
Excédent de fonctionnement N-I		12 815,82
RESULTAT PAR SECTION	+ 160 263,06	- 57 345,56
RESULTAT TOTAL (excédent)	+ 102 917,50	

Les taux de réalisations sont présentés par compétences et, pour le budget annexe transports, par ligne budgétaire, dans les tableaux format A3 ci-joints.

III Section de fonctionnement. – Budget principal.

I) Présentation par compétence

↳ les opérations non ventilables

Les opérations financières de la section de fonctionnement sont composées à hauteur de 202 261,60 € des intérêts des emprunts en cours.

Il apparaît dans cette section des opérations d'ordre liées à l'amortissement des biens (mobiliers, immobiliers, des études et des logiciels – 271 852,65 €) et à l'amortissement des subventions d'investissement et fonds de concours (1 428 147,08 €)

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a opéré des versements vers ses communes membres, à savoir :

- attribution de compensation de taxe professionnelle, dont le montant définitif par commune a été arrêté par la Commission d'Evaluation des Charges ↳ 24 666 181,26 €.
- Dotation de Solidarité Communautaire 2003 ↳ 1 525 003 €
- la Dotation d'Initiative Economique 2002 ↳ 833 697,03 €

Les autres dépenses de cette section sont notamment les régularisations de titres annulés sur exercice antérieur (1 906,78 €)

Les recettes sont constituées :

- du produit fiscal de taxe professionnelle unique pour 35 619 144 €
- de la compensation Etat (notamment sur la réduction de la part salaire) ↳ 13 877 720 €
- de l'attribution de compensation de TP négative (rattachée à l'exercice 2002) ↳ néant car sera appelée en 2004
- de la dotation globale de fonctionnement pour 7 364 293 €
- du fonds départemental de Taxe professionnelle pour 108 652,06 €
- d'autres produits (trop versé sur des mandats et mandats annulés sur exercices antérieurs) pour 1 062,83 €.
- des transferts de charges pour 4 766 895,07 € (opérations d'ordre)

↳ L'administration générale

En terme de dépenses, les charges générales intègrent les frais de communication et ceux liés au fonctionnement courant des syndicats dont la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a la maîtrise d'œuvre (SM SCOT et SYBERT).

D'un montant total de 728 585,90 €, ces charges générales ont augmenté par rapport à celles de 2002 de 7,08% en raison de l'augmentation des effectifs en personnel et, en parallèle de l'extension des locaux.

Les dépenses de gestion courante (284 908,74 €) comprennent :

- les indemnités et charges correspondantes des élus (204 657,49 € - + 9,38% par rapport à 2002).
- les subventions de fonctionnement versées aux organismes privés suivants : le Comité des Œuvres Sociales (11 579,62 € - 1% des rémunérations du personnel de 2002) et la Fondation France solidarité Algérie : 10 000 € (subvention exceptionnelle)
- la contribution au syndicat mixte du réseau LUMIERE (58 671,63 €)

Les charges de personnel à hauteur de 2 496 712,67 € ont augmenté de 53% par rapport à 2002 (1 629 415 €) soit une hausse de 867 297 €. Cette forte augmentation résulte pour 62 % de la prise en compte des recrutements 2003 (533 516 €) et pour 38 % du transfert du PLIE et du développement économique (333 781 €).

On rappellera les recrutements de 26 agents en cours d'exercice:

17 recrutements dans le cadre de la montée en charge des compétences :

- 1 chargé de mission Environnement
- 1 urbanisme
- 1 chargé de promotion économique
- 1 secrétaire 50% CAGB – 50% SYBERT
- 3 contrôleurs transport
- 1 assistante de direction - Direction Générale
- 1 assistante de direction - Direction Cadre de vie
- 1 chargé de mission Conseil de Développement
- 1 responsable Maîtrise d'ouvrage
- 1 chargé de prospection économique
- 1 responsable Département Cadre de Vie
- 1 assistante responsable communication
- 1 chargé de conduite d'opérations en bâtiment
- 1 chargé de compétence incinération SYBERT
- 1 dessinateur

9 transferts d'agents opérés à l'occasion des prises de compétences:

- 1 responsable prospection économique – transfert compétence ville
- 1 charge de mission service économie – transfert compétence ville
- 1 directeur PLIE – transfert compétence ville
- 1 assistante administrative et financière PLIE – transfert compétence ville
- 1 responsable administrative et financière PLIE
- 2 secrétaires PLIE – transfert compétence ville
- 2 gardiens de déchetterie SYBERT – transfert compétence Syndicat dissout

En termes de recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a reçu divers remboursements (d'assurance, pour des frais de personnel : 39 229,72 €) et des versements de la régie publicitaire du magazine (33 488 €), soit un montant global de 72 727,72 €.

↳ Le service secours et incendie

La contribution au SDIS 2003 est de 6 558 839,72 € soit 2,21% de plus qu'en 2002.

↳ Les collèges

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon continue à rembourser à la ville de Besançon et aux Syndicats à Vocation Scolaire, dont ses communes sont membres, jusqu'à extinction des emprunts en cours relatifs aux investissements dans les collèges, les échéances appelées chaque année. En 2003, ces échéances se sont élevées à 224 728,58 € contre 345 677,43 € en 2002 soit une diminution de 35 %.

↳ Les Equipements sportifs et culturels

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a apporté son concours financier pour un montant total de 6 890 € à :

- l'association Le Pavé dans la Mare à hauteur de 3 000 €
- l'association AMICALE pour l'organisation de la Diagonale du Doubs (660 €)
- l'association ASPTT pour l'organisation du Challenge du Grand Besançon (3 000 €)
- l'Olympique de Besançon pour l'opération Du rugby dans l'Agglomération (230 €)

Le montant des frais de communication s'élève à 455 €.

A titre indicatif une subvention de 45 000 € au profit du Centre Croppet a été rattachée à l'année 2003 et sera versée en 2004.

↳ L'habitat

Les dépenses en matière d'habitat sont constituées :

- de frais d'étude : à savoir le solde d'une étude menée en 2002 par l'ADIL sur les loyers à la périphérie pour 3 350 € et le rattachement de l'étude à mener par HDL sur le programme d'intérêt général (35 602,40€).
- des frais liés à l'achat de documentation technique (1 812,20 €),
- des participations versées notamment dans le cadre des financements PALULOS, PLAII et OPAH pour un montant de 222 433,55 € à savoir :
 - un fonds de concours à la Commune d'Auxon-Dessus (dans le cadre du PLAII) pour 2 667,86 € et à la commune de DELUZ (dans le cadre d'une PALULOS) pour 2 591,63 €
 - un fonds de concours versé au Canton D'Audeux dans le cadre du financement des OPAH pour 2 740 €
 - un fonds de concours versé aux bailleurs de droit privé (SAFC – SAIEM – HDL) pour 111 913,26 € et aux bailleurs de droit public (Habitat 25 – OPMHLM) pour 102 520,80 €.
- des Subventions de fonctionnement d'un montant de 58 672,45 € versées à :
 - l'ADIL pour 20 000 €
 - HDL pour 9 900 €
 - ALEPH pour 7 600€
 - AIVS pour 3 050 €
 - l'Agence Foncière du Doubs pour 7 622,45 €
 - l'AUDAB d'une somme de 10 500 € pour la réalisation d'une plaquette de communication sur le PHL

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 8 930 € et correspondent au rattachement sur l'année 2003 de la subvention de la ville de Besançon attendue sur le PLH et son diagnostic.

↳ Politique de la ville

L'année 2003 est marquée par le transfert du PLIE de la ville de BESANCON mais aussi par la prise de compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Les dépenses concernent :

- des frais liés à la collecte des ordures ménagères sur les aires d'accueil des gens du voyage pour 3 629,92 €
- des frais d'indemnisation versés aux propriétaires privés des terrains utilisés comme aire de passage des gens du voyage pour 2 483,56 €
- le versement d'une somme de 73 314,80 €, rattachée à l'exercice 2003, correspondant à la poursuite de la politique de soutien aux opérations de renouvellement urbain des bailleurs sociaux

- la subvention au SAFC d'un montant de 9 500 €.
- une subvention de fonctionnement au PLIE pour 42 000 €

Les recettes correspondent aux versements des redevances d'occupation des aires des gens du voyage pour 550 € et au versement d'une subvention de l'Etat pour ce projet à hauteur de 51 320 € (rattachement).

↳ SYBERT

La contribution 2003 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au SYBERT s'est élevée à 3 062 286,24 €, soit 15 € H.T. par habitant contre 13 € H.T. en 2002.

L'étude sur la prise de compétence collective par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été financée à hauteur de 106 216,73 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé au titre de l'année 2002 et 2003 aux communes de Chatillons-Le Duc, Auxon-dessus, Auxon-dessous, Miserey-salines leurs frais de fonctionnement des déchetteries hors SYBERT pour 125 175,10 €.

En recettes, la prestation de maîtrise d'œuvre du SYBERT par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (mise à disposition de locaux, de personnel et frais afférents) s'est élevée à 451 538,73 €.

↳ L'environnement

Le budget Environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en 2003, en fonctionnement a été consacré pour un montant global de 105 062,35 €:

- au concours de fleurissement (25 349,62 €)
- à l'étude sur la réalisation de la charte environnement : 72 477,60€ dont 43 486,56 € de rattachement
- à l'organisation du forum sur le Développement durable : 7 235,13 €

↳ Les transports

Au budget principal, le budget transports comprend en fonctionnement uniquement des dépenses:

- le rattachement sur l'année 2003 d'une subvention versée à la ville de BESANCON sur la réalisation d'une étude sur la programmation du pôle multimodal Gare Viotte : 11 605 €
- le rattachement sur l'année 2003 d'une subvention versée au Conseil Régional pour la mise en place d'une halte ferroviaire TER à Morre : 45 000 €
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport (9 700 000 € sans TVA)

↳ Les infrastructures

Le budget infrastructure 2003, en fonctionnement, est essentiellement constitué du fonds de concours dans le cadre du Contrat de Plan pour 3 903 555,93 € et des dépenses liées à l'enquête publique relative à la RN83 (14 272,66 €).

↳ L'aménagement

En dépenses, sous cette fonction comptable, sont enregistrées les opérations suivantes pour un montant total de 836 697,06€ :

- versement de la cotisation 2003 à l'AUDAB : 300 000 €
- versement de la cotisation au SM SCOT : 359 917,44 € soit + 57% par rapport à 2002 correspondant à l'élargissement du périmètre et au lancement des réflexions du SCOT
- Versement de la subvention de fonctionnement au Conseil de Développement participatif : 5 237,51 €
- Versement de subventions exceptionnelles à l'AUDAB liées au suivi du Projet d'agglomération: 108 762,26 €.
- communication sur le projet d'agglomération (organisation des Assises du 8 février 2003, publication) : 62 779,85 €

En recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été remboursée pour un montant total de 78 829,35 € des frais engagés pour :

- le SM SCOT ↳ 55 191,13 €. (convention de mise à disposition de moyens humains et matériels)
- l'AUDAB ↳ 23 638,22€ (locaux, copieurs, ...)

↳ L'économie.

Différents thèmes ont été traités dans le cadre du budget Economie.

Les participations diverses.

- Contribution au fonctionnement de Syndicat mixte TEMIS - PSI pour un montant de 149 749,70 € (- 29% par rapport à 2002).
- subvention de fonctionnement à l'ENSMM : 10 000 €
- contribution au SMAIBO: 327 730,31 €
- reversement de TP au SMAIBO : 91 078 €
- cotisation à l'ADED : 762,25 €
- cotisation à Franche Comté Expansion: 762,25 €
- subvention à FC Expansion pour la réalisation d'études prospectives (28 200 €)
- en 2003, il a été opéré le transfert des contributions statutaires de la ville et des communes pour les aéroports de DOLE/TAVAUUX (15 244,90 €) et de LA VEZE (68 160,71 €)
- subvention à l'Agence foncière du Doubs : 15 000 €

Transfert de la pépinière de Palente :

En 2003, le conseil communautaire a acté le transfert des locaux (Entretien, location, taxes foncières : 97 883,73 €) et de la délégation de service public (80 039,70 €) de la pépinière de Palente.

En contrepartie 39 000 € de recettes ont été rattachées à l'exercice 2003 au titre de la délégation de service public.

Le Système Productif Localisé Microtechnique.

Le service Economie poursuit l'animation du Système Productif Localisé Microtechnique pour 8 738,56 €, principalement consacrés à des opérations de communication (lettre des SPL) et à la cotisation à l'association des districts industriels.

Le soutien de la Communauté d'Agglomération à l'opération menée par la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie pour des aides à l'implantation par les PMI de salles blanches a été rattaché à l'exercice 2003 pour un montant de 13 576 €.

Le soutien aux entreprises.

Au titre du F.I.E, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a versé 413 002,80 € à savoir :

- 76 225 € à la ville de Besançon pour l'implantation de la société BPL et 3 957,80 € pour celle de la société AGIBAT
- 76 225 € à la SEDD pour l'implantation de la société ECE et 34 095 € pour celle de la société MMT.
- 75 000 € de rattachement sur l'année 2003 pour le projet WORLDPLAS.
- une somme globale affectée au F.I.E. de 147 500 € a été rattachée à l'année 2003.

Au titre de Créer – Entreprendre, la communauté d'Agglomération a versé 37 931,90 €

La communication économique

En 2003, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a consacré à la communication économique, hors SPL, 64 849,09 € (Atlas des Régions, Atlas des grandes entreprises, Les Echos, Usines nouvelles ...)

Aides attribuées pour opérations économiques spécifiques :

- 1 500 € à la Commune d'Amagney pour l'étude sur son P.L.U.
- 23 000 € à la Commune de Vaux les Prés pour l'étude sur son P.L.U.
- 110 000 € à la ville de Besançon pour la résorption de la friche de la gendarmerie de Trepillot
- 7 615 € à la ville de Besançon pour l'étude de réhabilitation du bâtiment industriel Fransen.

Tous ces montants sont rattachés à l'exercice 2003.

↳ Le tourisme.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est membre du syndicat mixte du musée de Nancray, avec le Conseil Général et la commune de Nancray.

Sa contribution au fonctionnement du musée s'élève à 81 435 € (contre 70 969,69 € en 2002).

Par ailleurs 69 561 € ont été versés au syndicat comme participation aux investissements relatifs à la mise aux normes de sécurité de son restaurant ainsi que de tout le dispositif électrique du site.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a réglé à la SEM Citadelle une subvention de soutien aux actions d'animation et de communication pour 30 000 €.

Le solde de la subvention pour la restructuration du zoo d'un montant de 90 707 € a été également versé à la SEM Citadelle sur l'année 2003 (délibération districale de 1999).

Il a été versé à l'Office du tourisme une somme de 31 147,61 € correspondant à 40 % de la subvention de fonctionnement et à des frais de communication et de réalisation d'un guide de développement touristique.

2) Détermination de l'excédent de fonctionnement

Au vu des réalisations de la section de fonctionnement, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît un excédent de 2 933 692,75 €

IV Section d'investissement – Budget principal

I) Présentation par compétence.

↳ Les opérations non ventilables

En matière de dépenses :

En matière de dette, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts en cours à hauteur de 600 051,11 € dont 15 784,44 € d'intérêts courus non échus.

Pour mémoire, le capital restant dû au 31 décembre 2003 est de 10 837 691,73 €.

Le reste des dépenses d'investissement non ventilables sont des opérations d'ordre, à savoir l'opération de transfert des fonds de concours et subventions d'investissement afin de les prendre en compte dans le financement par emprunt du budget et d'étaler la charge sur 5 ans (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours) pour 4 766 895,07 €.

Le compte administratif 2002 faisait ressortir un déficit d'investissement de 5 873 173,55 €.

En matière de recettes :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a perçu du FCTVA à hauteur de 32 118,17 € (soit 3,8 % de l'inscription budgétaire) correspondant au versement des trois premiers trimestres de l'année 2003. Le quatrième trimestre d'un montant de 460 748,69 € sera versé sur l'année 2004.

Un emprunt de 5 500 000 € a été réalisé et les intérêts courus non échus s'élèvent à 19 064,25€.

Le reste des recettes d'investissement non ventilables sont des opérations d'ordre, à savoir Les opérations d'amortissement des immobilisations (271 852,65 €) et l'opération de transfert des fonds de concours et subventions d'investissement afin de les prendre en compte dans le financement par emprunt du budget et d'étaler la charge sur 5 ans (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours) pour 1 428 147,08 €.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2002 (5 893 837, 43 €) a été en totalité affecté à l'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et générer un complément de financement.

↳ L'administration générale

Les dépenses sont principalement dues à l'arrivée de nouveaux agents qui a nécessité :

- l'achat de 4 nouveaux véhicules,
- l'acquisition de licences informatiques pour 19 922,97 €
- l'acquisition de mobilier, de matériels informatiques pour 93 234,25 €.

↳ Les équipements sportifs et culturels.

Les crédits (30 952,48 €) ont été dédiés aux études pré opérationnelles du stade nautique de la Malate.

↳ Politique de la ville

Les dépenses et recettes d'investissement concernent entièrement le transfert du PLIE de la ville de BESANCON :

- transfert du mobilier, de matériel informatique pour un montant de 27 047,60€ (opération d'ordre qui s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement)
- achat de deux véhicules pour un montant de 16 562,60 €
- l'avance et le remboursement de trésorerie de 300 000 € au PLIE

↳ Les transports

En matière de dépenses :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a poursuivi sur 2003 la construction des pôles d'échange d'Orchamps et de Micropolis ainsi que les travaux de voirie du campus pour un montant total de 245 260,37 €.

L'étude pré opérationnelle sur la mise en place d'un réseau d'agglomération 2 roues a été lancée pour un montant de 19 954,66 € (paiement de la première phase).

En matière de recettes :

Par ailleurs, des financements obtenus sur des opérations d'investissement réalisées en 2002 ont été versés sur l'année 2003 pour un montant global de 670 716, 79 € :

- subvention de l'Etat :
 - sur les travaux d'aménagement du parvis de la gare Viotte pour 57 474,64 €
 - sur l'aménagement des pôles d'échange pour 305 606,08 €
 - sur l'aménagement de l'avenue du 8 mai pour 7 097,62 €
 - sur l'aménagement du quartier Palente pour 7 707,38 €
- subvention de la Région sur l'aménagement des pôles d'échange pour 91 038,75 €
- subvention du Département sur l'aménagement des pôles d'échange pour 185 371 €
- subvention de la SNCF sur les travaux de la gare Viotte pour 16 421,32 €

Une somme de 272 613,10 € a été remboursée par le SM TEMIS dans le cadre de la convention de mandat pour la réalisation du pôle d'échange TEMIS.

↳ L'infrastructure.

Les études sur la plateforme ferroviaire de Chemaudin se sont poursuivies sur 2003 pour un montant de 6 697,60 €.

Projet Entrée Est :

Les premières acquisitions foncières et immobilières pour l'aménagement de l'entrée Est s'élèvent respectivement à 152 304,12 € et 412 541,78 €.

A ces dépenses s'ajoutent l'achat de panneaux annonceurs du projet (3 500,76 €), le paiement des honoraires de maîtrise d'œuvre (38 537,98 €) et des relevés topographiques (8 877,05€) .

↳ L'économie

Les réalisations dans le domaine de l'économie sont les suivantes :

- acquisitions foncières pour le développement des zones d'activités : 508 818,18 €
- réalisation de l'étude de faisabilité sur l'entrée Est pour la zone des Marnières à hauteur de 22 783,80 €
- construction de la maison des microtechniques :
 - acomptes versées à la SAIEMB dans le cadre de la convention de mandat : 1 422 522,64 €
 - subventions reçues de la Région (68 610 €) et du Département (387 474 €)
- transfert de constructions dans le cadre de la pépinière de Palente : 1 001 999,90€ (opération budgétaire n'affectant pas l'équilibre de la section d'investissement)
- avances de fonds d'un montant global de 3 188 708,27 € :
 - à la SEDD pour 762 245 € dans le cadre de l'opération pôle Santé du Haut du Chazal.
 - au Syndicat mixte de TEMIS dans le cadre de l'aménagement de la zone TEMIS et des remboursements des montants investis par la ville de Besançon sur cette opération : 2 426 463,27 €

↳ Le tourisme.

Il a été réalisé un relevé topographique pour les équipements fluviaux d'un montant de
1 506,96 €.

2) Détermination du déficit d'investissement

Au vu des réalisations, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît un déficit d'investissement de 2 871 498,45 €, en tenant compte de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2002 soit 20 663,88 € (déficit d'investissement constaté de 5 873 173,55 € et affectation de l'excédent de fonctionnement 2002 en recettes d'investissement 2003 pour 5 893 837,43 €)

V Section de fonctionnement. – Budget annexe HT

1) Les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe s'élèvent à 33 583 831,51 €, soit 98% des inscriptions budgétaires et une augmentation de 13,53% par rapport à 2002 expliquée par l'exploitation d'une année pleine du réseau GINKO sur 59 communes.

Les principales dépenses concernent :

- les frais de transports urbains (CTB) et périurbain (affréteurs) pour 30 374 246,93 € soit + 14,74% par rapport à 2002.
- la cotisation au GART pour 6 471,21 €. (+ 0%)
- les autres dépenses portent sur la communication sur GINKO, l'entretien des poteaux et abribus et autres frais de fonctionnement courant du réseau pour 56 179,02 €
- les impôts locaux sur les biens immobiliers mis à disposition pour 34 524,36 €.
- les frais financiers sur l'emprunt de 37,5 MF contracté en cours d'exercice 2001 pour 232 183,74 €
- le remboursement partiel du versement Transport aux organismes logeant ou transportant leur personnel pour 41 669,90 € sur présentation d'un dossier de demande.
- le versement d'une indemnité aux familles dont l'enfant collégien ne peut bénéficier d'un transport par le réseau de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un total de 1 384,39 €
- la réalisation d'études de fonctionnement (renouvellement de la DSP) pour 81 347 €
- les frais d'annonces pour le renouvellement de la DSP : 1 303,49 €
- une opération d'ordre : la dotation aux amortissements 2003 des biens utilisés dans le cadre de la compétence transport pour 2 755 193,94 €.

2) Les recettes de la section de fonctionnement du budget annexe s'élèvent à 33 744 094,57 €, soit 99,04% des inscriptions budgétaires et +14,02% par rapport à 2002.

Les cotisations du versement transports ont été perçues à hauteur de 13 481 851,68 €, soit + 0,5% par rapport à 2002.

Les recettes de billetterie et recettes connexes (supports de cartes, livrets locations de bâtiments, brevets, régie publicitaire,...) pour 7 589 364,09 € soit 99,23% de l'estimation des recettes et une diminution de 1% par rapport à 2003. Cette baisse est expliquée en particulier par un tassement des recettes connexes et non par une baisse de fréquentation.

Les subventions reçues ou à recevoir et donc rattachées à l'exercice sont de 2 959 230,11 €.

- la dotation globale de décentralisation au titre de Besançon pour 243 697,63 €.
- la subvention du Conseil Général sur la prestation de transports scolaires sur 2003, indexée sur la DGD pour 2 654 534,39 €.
- les subventions de la Région (2003), du Département (2002 et 2003) et de la SNCF (2003) sur le service MOBILIGNE pour 60 998,09 €.

La subvention d'équilibre par le budget principal a été mobilisée pour 9 700 000 €, soit 97,37% de l'inscription budgétaire (9 961 600 €).

3) Au regard des dépenses et recettes réalisées, le budget annexe transport, dans sa section de fonctionnement, est excédentaire de 160 263,06 €.

VI Section d'investissement. – Budget annexe HT

1) Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe s'élèvent à 2 965 961,49 €, soit 43,96% des inscriptions budgétaires et une réduction de 34,82% par rapport à 2002.

Il est à noter qu'une somme de 2 636 714 € a été reportée sur l'exercice 2004. Celle-ci correspond à l'acquisition de bus commandés fin 2003.

Les frais de remboursement de capital et des ICNE s'élèvent à 671 176,15 €

Les dépenses d'équipements et de travaux se répartissent ainsi :

- règlement de la première phase de l'étude Extension EVOLIS : 19 400 €
- extension du logiciel d'exploitation HASTUS : 16 536,89 €
- mobiliers urbains : 204 853,81 €
- travaux de bâtiments : 317 000 €
- matériels de transports et leurs aménagements : 1 999 360,99 €

2) Les recettes de la section d'investissement du budget annexe s'élèvent à 2 878 300,08 €, soit 42,66% des inscriptions budgétaires (le montant d'emprunt budgétisé de 3 421 765,17 € n'a pas été mobilisé)

Les principales recettes d'investissement sont des opérations financières ou d'ordre :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a affecté l'excédent de fonctionnement de 2002 en recettes d'investissement 2003 pour 12 815,82 €.
- les dotations aux amortissements de biens sont de 2 755 193,94 €,
- l'ADEME contribue à l'étude d'EVOLIS et au financement des bus GNV (gaz naturel pour véhicules) soit 76 230 €.
- les intérêts courus non échus s'élèvent à fin 2003 à 34 060,32 €.

L'excédent d'investissement 2002 reporté s'élevait à 30 315 €.

L'encours de dette sur le budget annexe transport au 31 décembre 2003 est de : 4 471 620,84 €.

3) Au regard des dépenses et recettes réalisées, le budget annexe transport, dans sa section d'investissement est déficitaire de 57 345,56 €.

Après que le Conseil de Communauté ait procédé à la désignation de M. Gabriel BAULIEU, comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2003, M. le Président se retire de la salle des séances pour la mise au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le compte administratif 2003 tant en budget principal qu'en budget annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président